



CGT de la Santé et de l'Action Sociale Nord Pas de Calais et Picardie



mail cgtsasnpdcp@gmail.com tel 03 20 88 17 25 ou 06 84 96 00 80

Ref / PC2020-08

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 mars 2020

Hôpitaux des Hauts de France OÙ SONT LES MASQUES ?

Depuis lundi soir, les personnels hospitaliers, du social et du médico-social, avec les annonces du président, sont en attente de masques et du matériel nécessaire à la protection des agents !

La gestion du manque de matériel vient ajouter à la crise sanitaire des difficultés à la gestion de la permanence des soins. Que ce soit l'utilisation des stocks périmés de l'épidémie de H1N1 de 2008 dans certains établissements, ou le changement de norme le 1^{er} mars 2020 pour l'utilisation des masques chirurgicaux et FFP2, cette situation est anxiogène pour les personnels qui les utilisent, leur famille et la population.

Dans le secteur social et médico-social, la situation est catastrophique et notamment dans les EPHAD. Cela amène à confiner en chambre les résidents !

Le manque de matériel fait perdre énormément de temps aux personnels de santé.

À quelques jours du pic d'épidémie annoncé pour notre région, le dispositif organisationnel et humain se met en place dans de nombreux hôpitaux mais le matériel fait gravement défaut.

OÙ SONT LES DÉCISIONS ?

Les établissements et les personnels ne sont pas sécurisés par rapport aux décisions qui sont prises par le gouvernement. Ce dernier doit être plus clair :

- Concernant le paiement des heures supplémentaires ;
- L'absence de perte de RTT et CA pour les agents en confinement ou retirés de leur poste de travail par précaution ;
- Le non-retrait du jour de carence et la prise en compte de la maladie contractée en service pour les agents ;
- la clarification des personnels nécessaires à la crise et à la continuité des soins ;
- La création d'une indemnité spéciale ou de contrats pour les étudiants en santé qui participent au processus de mobilisation des personnels de santé ;
- La mise en place d'horaires dérogatoires provisoires ;

- La reconnaissance à venir par l'augmentation des rémunérations des personnels de santé, car les beaux discours du moment ne dureront peut être qu'un temps ;
- Le paiement des frais induits par la crise sanitaire, garde, transports, hébergements, ...
- Garantir le strict respect des évictions au travail émises nationalement dans tous les établissements, elles doivent être les mêmes pour les hospitaliers que pour le monde du travail ;
- Le respect pour les intervenants extérieurs dans nos établissements des mêmes règles de protection individuelle que pour le personnel de nos services ;
- etc ...

Cette situation entraîne de nombreuses décisions fragiles prises dans chaque structure et qui sont d'ailleurs de moins en moins signées par les chefs d'établissement ayant la crainte des poursuites que celles-ci pourraient occasionner.

Ces incertitudes engendrent du stress pour l'ensemble des personnels du secteur de la santé et de l'action sociale.

Il est donc URGENT que tous ces points obtiennent une réponse !

**Contact presse
Philippe CRÉPEL 06 84 96 00 80**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**CGT de la Santé et de l'Action Sociale
Nord Pas de Calais et Picardie**

mail cgtsasnpdcp@gmail.com tel 03 20 88 17 25 ou 06 84 96 00 80

